

RÉSERVATION DES SALLES

Toute réservation doit être faite au secrétariat de mairie, suffisamment en avance.
Aucune date n'est réservée d'office !

Les demandes d'option ou de réservation par téléphone doivent être confirmées par écrit sous huitaine.

La réservation est effective dès que l'organisateur a déposé en mairie le dossier comprenant :

- le bulletin de réservation entièrement renseigné,
- le règlement d'utilisation de la salle dûment signé,
- une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'organisateur,
- un chèque de caution de ménage, (voir tableau)
- un chèque de caution pour dégradation ou pertes.

Le paiement de la salle s'effectue après réception de la Trésorerie de l'avis des sommes à payer. Les cautions vous seront rendues à ce moment-là.

Remise en état : la remise en état des lieux est bien spécifiée dans le règlement d'utilisation de la salle que l'on vous a remis et que vous avez signé.

État des lieux : un rendez-vous est fixé pour l'état des lieux, avant et après utilisation de la salle, entre l'organisateur et un agent municipal (et éventuellement un élu). Lors de la remise des clés, si vous constatez un problème (par exemple l'état de propreté) vous devez en avvertir immédiatement le secrétariat de mairie.

Les bulletins de réservation, les règlements d'utilisation des salles peuvent être téléchargés sur le site "durenque.fr". Ce rappel concerne, bien sûr, aussi bien les associations que les privés.

On constate encore trop souvent :

- des utilisations de salles sans réservation,
- des portes qui restent ouvertes,
- des lumières allumées ou le chauffage en marche après utilisation,
- du matériel ou du mobilier non nettoyé : tables, chaises, plats, assiettes,....

TARIFS LOCATION : Salles communales

LOCATION DES SALLES COMMUNALES (Séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2016)		TARIFS pour 2 JOURS consécutifs	
		du 01/04 au 30/10	du 01/11 au 31/03
SALLE des FETES	Particuliers et Restaurateurs	130,00 €	180,00 €
	Associations	65,00 €	
	Associations - Concours de belote	30,00 €	
	Caution	500,00 €	
SALLE JEAN BOUDOU	Particuliers	60,00 €	
	Associations	40,00 €	
	Associations - Concours de belote	20,00 €	
	Caution	300,00 €	
SALLE de CANNAC	Particuliers	50,00 €	80,00 €
	Associations et jeunes (moins de 20 ans)	30,00 €	
	Caution	300,00 €	
CANTINE	Résidents de la commune	85,00 €	
	Non-résidents de la commune	100,00 €	
	Chauffe-place	30,00 €	
	Caution	500,00 €	
<i>Caution ménage pour toute location de salle</i>		40,00 €	

TARIFS LOCATION : Barnums et grandes tentes

TARIFS pour 2 JOURS consécutifs (uniquement AUTORISÉ sur le territoire de la communal)

TARIFS (Séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2016)	Associations durenquoises	Associations NON durenquoises	Caution
	Et Culture et Art en Ségala	Et Particuliers	
BARNUMS 3m x 4,50m	Gratuit	50,00 €	500,00 €
GRANDE TENTE 5m x 8m	Gratuit	100,00 €	600,00 €

DEMANDE DE RÉSERVATION

Nom de la salle : _____

ou équipement : _____

Je soussigné(e) _____ Tél _____

Domicilié(é) à _____

Agissant en qualité de _____

à titre privé ou pour l'association _____

le _____ à partir de _____

afin d'y organiser _____

Nombre de personnes attendues _____

Je dégage par la présente toute responsabilité du Maire de la commune de Durenque.

Ci-joint :

- chèque(s) de caution libellé(s) à la Trésorerie du REQUISTANAIS de _____ €
- exemplaire du règlement dûment signé,
- attestation d'assurance, couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition et comportant une clause de renonciation contre la commune.

A _____ le _____

Signature du demandeur,